

Numéro : 2026-035
Codification acte : 3.3



DECISION

**Objet : Renouvellement du bail commercial La Poste
10, Rue Ferdinand Bonis – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON**

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 Mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le bail commercial établi en date du 26/10/2017, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} Juillet 2017, concernant des locaux appartenant à la Ville situés 10 Rue Ferdinand Bonis et commercialement exploités par la société dénommée LA POSTE,

Considérant, que ledit bail commercial arrive à échéance le 30 Juin 2026 et, qu'il convient donc de procéder à son renouvellement au profit de la société dénommée LA POSTE,

Vu l'accord intervenu entre les deux parties et l'acte de renouvellement de bail commercial transmis à la Commune et en découlant,

DECIDE

Article 1 : La Ville consent à renouveler le bail commercial au profit de la société dénommée LA POSTE, concernant des locaux lui appartenant et situés 10, Rue Ferdinand Bonis – 42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON.

Article 2 : Ce renouvellement est consenti et accepté pour une durée de neuf ans, sur la période du 01/07/2026 au 30/06/2035.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Préfète de la Loire,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Société dénommée LA POSTE,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 09/04/2026

Le Maire



François DRIOL